

JOURNAL OFFICIEL de la République française



- ✓ **Arrêté du 7 juillet 2025 fixant le nombre de promotions offertes à l'examen professionnel pour l'accès au deuxième grade de secrétaire administratif du ministère de la justice au titre de l'année 2026**
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051941953>
- ✓ **Arrêté du 16 juillet 2025 fixant le nombre de places offertes à l'examen professionnel pour l'accès au corps des cadres greffiers des services judiciaires au titre de l'année 2025**
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051919763>
- ✓ **Arrêté du 21 juillet 2025 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2019 relatif à l'organisation du secrétariat général et des directions du ministère de la justice**
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051954141>

ACTUALITÉS du ministère de la Justice



- ✓ **Avancement et promotion des corps communs 2026**
La note et ses annexes pour la campagne d'avancements de grades et de promotions de corps des personnels des corps communs au titre de l'année 2026 rappellent les grands principes, fixent le calendrier et exposent les modalités d'organisation pour la campagne 2026.
<http://intranet.justice.gouv.fr/site/ressources-humaines/178455>
- ✓ **Publication des listes des postes vacants d'attachés d'administration et des emplois de CAMJ offerts à la mobilité**
[Publication - juillet 2025](#)
- ✓ **Égalité professionnelle**
Enquête de perception sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes - résultats 2024
<http://intranet.justice.gouv.fr/site/ressources-humaines/192621>
- ✓ **Résultats des affectations des attachés**
(mobilité et affectation des lauréats de l'examen professionnel et de la liste d'aptitude)
[Mobilité juillet 2025](#)

✓ Budget : les sacrifices pour le monde du travail ça suffit

Pétition intersyndicale adressée au premier Ministre par l'intersyndicale : CFTD, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, UNSA, FSU, SOLIDAIRES

Le 15 juillet, le premier Ministre François Bayrou a présenté les axes d'un budget d'une brutalité sans précédent.

Citons la suppression de deux jours fériés, des coupes dans les services publics, la remise en cause du droit du travail, une énième réforme de l'assurance chômage, le gel des prestations sociales et celui des salaires des agents publics, la désindexation des pensions de retraites, le doublement des franchises médicales, ... Le gouvernement a choisi de faire payer les travailleuses et les travailleurs, les précaires, les retraités, les malades.

Le problème de la dette, c'est d'abord le manque de recettes. Il est temps d'accepter d'ouvrir la discussion sur la progressivité de la fiscalité, la contribution des hauts revenus ou des patrimoines, et la légitimité de l'optimisation fiscale !

Ce que nous attendons, c'est un projet respectueux pour le Pays, porteur d'espoir et de justice.

Je signe cette pétition pour exiger l'abandon immédiat de ces mesures

✓ Chèques-vacances : recentrage du dispositif au bénéfice exclusif des agents en activité

Le chèque-vacances constitue un outil emblématique de la politique sociale interministérielle. Il permet aux agents publics de financer une partie de leurs dépenses de vacances et de loisirs sur le territoire national, grâce à une épargne personnelle bonifiée par l'État. Publiée le 22 juillet 2025, la circulaire du 18 juillet introduit un changement majeur : seuls les agents de l'État en activité sont désormais éligibles à cette prestation.

Cette évolution s'inscrit dans une stratégie de réorientation budgétaire et d'optimisation des dispositifs d'action sociale. En opérant un ciblage exclusif sur les agents en activité, la circulaire consacre une nouvelle orientation de la politique sociale de l'État. Plus qu'une mesure technique, elle traduit une volonté politique de recentrer les aides sur les publics actifs, tout en rationalisant l'usage des fonds publics.

[Circulaire NOR : APFF2520443C du 18 juillet 2025 relative au chèque-vacances au bénéfice des agents de l'État](#)

LES SALAIRES BAISSENT DE NOUVEAU DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Les salaires baissent de nouveau dans la fonction publique sous le poids de l'inflation

En 2023, le salaire net moyen a de nouveau baissé dans la fonction publique en raison de la forte inflation, indique l'Insee. Il est ainsi en recul de 0,7% en euros constants. Les salaires de la fonction publique ont en effet de nouveau augmenté moins vite que l'inflation. En 2023, le salaire net moyen en EQTP (équivalent temps

plein) s'élevait ainsi à 2 652 euros sur l'ensemble de la fonction publique.

Dans [la fonction publique d'État](#), le salaire net moyen était de 2 886 euros en 2023 et recule de 0,4%. Dans le détail, le salaire net moyen baisse de 0,2% pour les fonctionnaires d'État alors qu'il est stable pour les non titulaires. Il est quasi stable pour les catégories A (-0,1%), pour les catégories B diminue de 1,7% en euros constants. Quant aux fonctionnaires de catégorie C, le salaire est stable.

« Pour l'avenir de nos métiers d'aujourd'hui et de demain »